

GRILLE TARIFAIRE saison 2024-2025

OFFRE DE COURS

La saison 2024-2025 s'étale de début septembre 2024 à fin juin 2025, sans interruption durant les périodes de vacances scolaires (aménagements possibles en revanche, communiquées alors: horaire et/ou lieu des cours)

* Un cours d'essai (1 fois, tous cours confondus) : **GRATUIT**

INSCRIPTIONS POSSIBLES à TOUT MOMENT DE L'ANNEE

ADHESION ANNUELLE OBLIGATOIRE : 25 € par adhérent

Les tarifs ci-dessous n'incluent pas l'adhésion

TRAINING CONTEMPORAIN Durée du cours = 3h (mardi-mercredi-jeudi-samedi-dimanche → Voir emploi du temps) TARIFS	
LES CARTES	
CARTE 10 COURS (Validité 5 mois, de date à date durant saison 2024-25)	120 € pour 10 cours d'une durée de 3h
CARTE 20 COURS (Validité 10 mois, durant saison 2024-25)	210 € pour 20 cours d'une durée de 3h
<i>Cartes nominatives, non cessibles. Accès aux différents trainings, à la fréquence voulue. A utiliser durant la période de validité 5 à 10 mois (selon carte choisie). Pas de remboursement des cours non utilisés.</i>	
LES FORFAITS cours illimités	
(Ne comprennent que l'offre des Trainings)	
FORFAIT TRIMESTRIEL (Validité 1 trimestre, durant saison 2024-25)	260€ par trimestre à partir de 3 cours/semaine et plus
FORFAIT ANNUEL (Validité saison 2024-25)	780€ pour l'année à partir de 3 cours/semaine et plus
<i>Accès à tous les trainings de votre choix. Forfait valable pour la saison 2024-2025, répartie comme suit : <u>1^{er} Trimestre de début septembre à fin décembre / 2^{ème} Trimestre de début janvier à fin mars / 3^{ème} trimestre de début avril à fin juin. Tout Trimestre entamé est dû dans son intégralité (forfait annuel compris).</u></i>	

A NOTER :

- L'inscription aux cours ou offre d'activité de l'Association Pas Sage engage le règlement de la cotisation pour la saison et valable du 1^{er} sept au 31 août suivant.
- Le paiement doit se faire le premier jour d'activité.
- Pas de paiement en ligne, les règlements se font sur le lieu de la pratique des cours (chèques à l'ordre de l'Association Pas Sage / espèces accepté contre reçu).

Par facilité pour les adhérents, le règlement peut toutefois, être effectué au moyen de plusieurs chèques qui seront remis à encaissement de façon échelonnée (nombre de chèques et date de dépôt à définir).

- Pas de remboursement sauf cas de force majeure et avec certificat médical (cf règlement intérieur).

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

CELLULE création artistique / INSERTION métier du danseur / ACCELERATEUR DE NIVEAU
DANSEURS-PERFORMEURS-AUTEURS

*Engagement sur 1 Trimestre (démarrage en cours d'année possible)
ou à l'année*

TARIFS

Travail personnalisé en quatre axes :

- Accélérateur de niveau de connaissance
- Accompagnement à l'écriture : méthodologie et développement de son propre travail d'autrice-auteur
- Mise en situation du métier du danseur par un travail collectif sur une pièce collective
- Accompagnement à la préparation d'auditions, aux concours et à l'EAT ainsi qu'une aide administrative.

DEVIS et FORFAIT PROPOSES

OFFRE DE BASE DETAIL DE L'ACCOMPAGNEMENT

CONTENU/ REPARTITION HORAIRE :

VOLUME HORAIRE TOTAL : 14 à 20h par semaine

- **2 à 4 TRAININGS hebdomadaires** : → 6h (= 2 training) à 12h (=4 training) par semaine
- **TEMPS COLLECTIF avec groupe d'intervention chorégraphique** : performances/ travail scénique/ ateliers (questionnement sur l'écoute, la présence, la relation au public) → 2h30 par semaine
- **ACCOMPAGNEMENT ECRITURE SOLI, avec parrainage artistique** : constitution de l'outil d'une production (inclus administratif/rédactionnel/connaissance du réseau) + présentation publique → 2h30 par semaine
- **CLARIFICATION POINTS TECHNIQUES / PROJETS DE CORPS / MISE A NIVEAU TECHNIQUE** : → 3h par semaine

 En fonction du profil des candidats : définir le/les secteurs à renforcer.

TARIF :

Tarif au TRIMESTRE : 465 €
Soit 155€ / mois

Trimestres organisés comme suit :

- Oct/ Nov/ Déc
- Janv/ Fév/ Mars
- Avril/ Mai/ Juin

Tarif à l'ANNEE : 1395 €

Pour accompagnement de 9 mois, possibilité d'étaler et d'organiser l'emploi du temps de façon personnalisée à la semaine ou à l'année.

Engagement sur 1 trimestre minimum, conformément au programme établi au démarrage de l'accompagnement Adhésion annuelle à l'association obligatoire (seule l'offre de base, telle que décrite ci-dessus, inclus l'adhésion) et modalités de paiement identiques à celle précisées pour les cours hebdomadaires/ activités de l'association.